

PROGRAMME DES SOINS CLINIQUES ET AUX CLIENTS

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P132 (2021-2022)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P132. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Les bénéficiaires du Programme des soins cliniques et aux clients (PSCC) des Premières Nations et des Inuits sont tenus de soumettre annuellement des données sur la prestation des services aux clients et les ressources humaines, y compris les éléments de données suivants :

Note : Dans le cadre des réponses aux questions de la **section A**, inclure les consultations et les services fournis par tous les membres de l'équipe de santé (PSCC), y compris les médecins et les infirmiers.

- A. Consultations : Indiquer le nombre de consultations pour des soins urgents et non urgents. Chaque membre de la collectivité peut avoir obtenu plusieurs consultations.
 - 1. Nombre total de consultations dans le cadre du PSCC au cours de l'année visée par le rapport.
 - 2. Nombre total de consultations dans le cadre du PSCC pour des soins urgents au cours de l'année visée par le rapport.
 - 3. Nombre total de consultations dans le cadre du PSCC pour des soins non urgents au cours de l'année visée par le rapport.

- B. Effectif : Indiquer le nombre total d'infirmiers employés le dernier jour ouvrable de l'année financière qui fournissent des soins primaires dans l'établissement (effectif).
 - 4. Nombre total d'infirmiers employés par la bande le dernier jour ouvrable de l'exercice financier qui fournissent des soins primaires.
 - 5. Nombre d'infirmiers auxiliaires autorisés le dernier jour ouvrable de l'exercice financier qui fournissent des soins primaires.
 - 6. Nombre d'infirmiers autorisés le dernier jour ouvrable de l'exercice financier qui fournissent des soins primaires.
 - 7. Nombre d'infirmiers psychiatriques autorisés le dernier jour ouvrable de l'exercice financier qui fournissent des soins primaires.

8. Nombre d'infirmiers praticiens le dernier jour ouvrable de l'exercice financier qui fournissent des soins primaires.
- C. Nombre total d'infirmiers nouvellement embauchés et en poste qui détiennent un certificat valide à jour
9. Parmi les infirmiers autorisés et les infirmiers praticiens énumérés ci-dessus, combien détiennent un certificat valide pour les cours suivants (veuillez indiquer le nombre d'infirmiers nouvellement embauchés et en postes) :
 - a. Soins avancés en réanimation cardiovasculaire (SARC)
 - b. Formation internationale en traumatologie (ITLS)
 - c. Soins avancés en réanimation pédiatrique (SARP)
 - d. Médicaments et autres substances réglementées (MSR)
 - e. Accréditation en immunisation

Les bénéficiaires doivent communiquer avec le bureau régional de la DGSPNI-SAC pour obtenir un modèle d'**ICD pour le Programme des soins cliniques et aux clients** et pour obtenir de plus amples renseignements.